Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 863

Artikel: Conseil des états : la vaudoise Yvette Jaggi
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019630

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PLAN DIRECTEUR CANTONAL VAUDOIS

Le Grand Conseil brade la protection de la forêt

■ (*rd*) Le débat sur le plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire (PDC) a connu un de ses moments forts avec l'examen d'une proposition du Conseil d'Etat visant à restreindre le caractère "sacré" de l'aire forestière. Le libellé de cet objectif du PDC est le suivant :

"*S'opposer au sacrifice de terres agricoles, lors de la réalisation d'infrastructures, en cherchant d'autres solutions,* ***quitte à mettre l'espace forestier à contribution.***"

Les terres agricoles étant les principales victimes des constructions d'infrastructures (routes, autoroutes), il peut paraître tentant d'en "sauver" en les déchargeant de ces atteintes sur la forêt.
Malheureusement, le problème est tout autre et ceci sur plusieurs points:

Juridiquement, une telle mise à contribution est totalement contraire aux dispositions fédérales en la matière et la tentative vaudoise, relayée par d'autres cantons romands, vise à miner les mesures fédérales qui ont permis de sauver l'aire forestière depuis 1902.
L'attaque opérée qui tend à imposer certaines infrastructures est un premier pas vers une urbanisation des forêts. Après les routes, ce sera les STEP, puis finalement des installations privées qui envahiront les bois.
Economiquement, l'exploitation forestière et l'industrie du bois étant dans les chiffres rouges, une rentabilisation des forêts par une utilisation élargie et non conforme aux règles en vigueur est tentante. Enfin, en attaquant la forêt, on tente de minimiser le rôle protecteur qu'elle remplit, contre les avalanches et glissements, pour l'approvisionnement en eau, comme poumon des villes.
Le fait que l'entreprise d'eau minérale d'Henniez a acquis des domaines et les reboise pour améliorer la qualité de ses sources montre bien ce rôle protecteur . Un reboisement peut même être une condition importante pour la qualité d'une activité économique.

Analyse d'un vote

Le vote du Grand conseil vaudois ayant fait l'objet d'un appel nominal, il est possible de le décortiquer selon divers critères. Au total, seuls 49 députés ont refusé la mise à contribution de l'espace forestier alors que 103 l'approuvaient. La répartition selon les partis donne des résultats sans surprise; l'entente bourgeoise approuve massivement la contribution : radicaux (50-2), libéraux (35-0) et UDC (11-0).
La gauche, les nationalistes et les écologistes la refusent : socialistes (3-36), nationalistes (2-4), GPE et ASV (0-5).
Les démocrates chrétiens et communistes quant à eux n'arrivent pas à s'unir sur cette question.
Si l'on ventile les résultats selon la provenance géographique des députés, on obtient la répartition suivante:

Villes et banlieue	41-37
Bourgs	25-7
Campagne	37-5

Il apparaît donc que les députés des villes sont plus disposés à une protection totale de la forêt que ceux des campagnes.
Enfin, si l'on considère la profession des députés, on voit ce qui suit:

Paysans, viticulteurs	32-0
Entrepreneurs, commerçants	11-2
Ingénieurs, médecins, prof.	21-12
Employés, fonctionnaires	11-32

Les députés en principe les plus proches de la forêt, les paysans, sont donc à 100% d'accord de démanteler sa protection absolue !
Finalement, s'il faut bien noter une surdétermination des diverses catégories par l'appartenance partisane – tous les paysans habitant la campagne font partie de l'Entente bourgeoise et une majorité d'employés/fonctionnaires des villes sont socialistes – on constate malgré tout que les mots d'ordre "écologistes" n'ont pas encore touché les mandataires bourgeois dans les parlements.

Sur le fond, il faut élaborer des alternatives à cette mise à contribution des forêts :
- Mieux protéger les terres agricoles en bloquant les meilleures d'entre elles par des plans sectoriels (surfaces d'assolement)
- Commencer d'envisager la restitution à l'agriculture et sylviculture de surfaces équivalentes à celles que l'on consacre à la construction de nouvelles installations.

CONSEIL DES ETATS

La vaudoise Yvette Jaggi

■ Yvette Jaggi, on ne la présentera pas aux lecteurs de DP. Candidate au Conseil des Etats, nous lui souhaitons réussite. On sait, pour le reste, que DP n'est pas un périodique électoral.
En contestant sur son terrain le monopole de l'Entente, Yvette Jaggi va réveiller, non seulement le parti socialiste, mais aussi ses adversaires.
Ils vont donc préparer, n'ayant pas attendu sa candidature déclarée, son procès pour manque de conviction fédéraliste vaudoise.
Or, on l'affirme sans paradoxe, ce sont ses convictions vaudoises qui ont décidé Yvette Jaggi à accepter cette candidature. Le canton est plus riche, plus généreux, plus divers que sa représentation actuelle aux Etats. Ce n'est pas seulement le combat de la gauche contre la droite, des salariés contre les représentants du patronat, pas seulement l'affirmation du locataire ou des consommateurs, mais la certitude que l'image conformiste des Raymond-Reymond de droite n'est pas l'image complète – c'est-à-dire conforme – du canton.
D'où l'engagement de la vaudoise Yvette Jaggi.

Domaine Public